



Enveloppe

550 M€ pour la période 2022-2026

Forme

Subvention (60%)

Avance Récupérable (40%)

Intensité

Jusqu'à 30%

Période

Jusqu'au 15/12/2026

Relevés 2022 : 13/09 & 13/12

Contact

Franck Maudoux

Directeur Développement

06-33-04-37-74

franck.maudoux@abfdecisions.fr

APPEL À PROJETS

Première Usine

CONTEXTE & OBJECTIFS

Dans le cadre de la stratégie du Plan France 2030, le gouvernement a lancé un appel à projets intitulé « Première Usine » opéré par Bpifrance.

Cet AAP a pour ambition de faire émerger des premières réussites d'industrialisation de start-ups industrielles ou des TPE/PME innovantes.

BÉNÉFICIAIRE

Les porteurs de projet seront des entreprises uniques, au statut de PME, au sens du droit européen. Par exception, des porteurs de projet avec le statut d'ETI pourront également être concernés.

PROJETS

Les projets attendus :

- Consistent en des implantations de sites pilotes et/ou de production industrielle, destinées à commercialiser des produits innovants et de mutualiser les capacités préindustrielles au profit des start-ups,
- Doivent présenter une assiette de dépenses totales d'un montant supérieur à 5 millions d'euros,
- Auront une durée indicative comprise entre 12 et 48 mois.